

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Coopérative de Rogersville Ltee	Numéro de permis 2011072	Date d'inspection Le 07 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville		Numéro de téléphone (506) 625-0733	
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite d'inspection de surveillance impromptue à l'établissement
- Le ratio est respecté durant la visite
- L'administrateur et les éducateurs sont titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide
- L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive
- Affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement sont les documents suivants; Le permis et les rapports d'inspection, la routine quotidienne, le menu hebdomadaire, les procédures d'évacuation en cas d'incendie, le nom et numéro de téléphone de l'administrateur et du conseil d'administration, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les allergies constituant un danger de mort et un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible.
- L'établissement a le nombre approprié de toilettes et de lavabos disponibles et fonctionnels
- Des marchepieds ou tabourets sont fournis pour permettre aux enfants d'utiliser les toilettes et les lavabos de dimension régulière
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants
- Les effets personnels des enfants sont facile d'accès et identifiés par le nom de l'enfant, ils ne servent qu'à l'usage exclusif de l'enfant et sont rangés séparément
- Les enfants d'âge scolaire utilisent le parc extérieur de l'école, l'accès à l'espace de jeu extérieur est accessible et sécuritaire pour les enfants.
- Discussion avec la directrice : rédaction du guide à l'intention du personnel (annexe 21), le déménagement dans un nouveau local pour les enfants d'âge scolaire.

Observations : Lorsque les enfants sont arrivés d'école ils ont débuté des jeux libres, certains font des constructions, d'autre danse ou font du dessin et joue avec des perles.

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Noëlla Leblanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 février 2023

Date